

BANQUE DE FRANCE
DÉCISION DU GOUVERNEUR

D.R. n° 2019-17

du 29 août 2019

Organisation des directions générales de la Banque de France
Organisation de la direction générale de la Fabrication des billets

Section : 0.2.1.

LE GOUVERNEUR DE LA BANQUE DE FRANCE

DÉCIDE

- Article 1^{er} :** La direction des Finances et du contrôle de gestion est rattachée à la direction générale de la Fabrication des billets et le service de Maîtrise d’ouvrage informatique de la direction de l’Impression est rattaché à la direction des Finances et du contrôle de gestion.
- Article 2 :** La direction du projet Refondation est créée et rattachée à la direction du site de Chamalières.
- Article 3 :** Au sein de la direction du site de Chamalières :
- le service Industrialisation et méthodes de la direction de l’Industrialisation, de la recherche et des affaires scientifiques est rattaché à la direction de l’Impression,
 - le service de Gestion des flux internes est renommé service Logistique et intègre la fonction « ordonnancement de la production»,
 - le service Hygiène-sécurité et environnement et le service Communication sont rattachés à la direction des Ressources humaines.
- Article 4 :** La direction générale de la Fabrication des billets comprend :
- le cabinet qui assiste le directeur général et son adjoint dans le pilotage des projets ainsi que dans l’animation des instances de gouvernance et la gestion de sujets administratifs transverses. Il assure la fonction de manager du contrôle permanent, en charge du dispositif du contrôle permanent pour la direction générale,
 - la direction du site de Chamalières qui est en charge, pour la direction générale, de proposer et mettre en œuvre la stratégie industrielle de l’imprimerie. Elle organise et met en place les actions nécessaires à l’activité du site industriel selon les principes de gestion de l’équilibre économique du site industriel. Elle apporte une expertise à la fabrication des billets, assure l’impression et la mise à disposition de billets, gère la qualité et met en œuvre la politique de sûreté de la direction générale. Elle assure la représentation du site auprès de parties prenantes externes. Elle est en charge de la coordination des différentes activités et services ainsi que la gestion des relations sociales sur le site industriel,

- la direction des Finances et du contrôle de gestion qui définit et supervise la gestion financière (comptabilité, trésorerie, contrôle de gestion...) selon les choix stratégiques adoptés par la direction générale et la direction des Finances et du contrôle de gestion de la Banque dans le cadre de l'autonomie financière et budgétaire accordée à la fabrication des billets. Elle veille à l'application des réglementations financière et fiscale en vigueur et gère les applications informatiques et réseaux pour les besoins des utilisateurs,
- la direction des Relations clientèle institutionnelle qui est en charge de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique commerciale et de la gestion des relations avec les clients de la Fabrication des billets notamment en ce qui concerne les commandes (direction générale des Services à l'économie et du Réseau, banques centrales étrangères et BCE).

Article 5 : La présente décision entre en vigueur le 1^{er} octobre 2019. Elle abroge la décision réglementaire n° 2018-08 du 17 mai 2018. Elle est publiée au registre de publication officiel de la Banque de France.

Le Gouverneur,

François VILLEROY de GALHAU